



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Lac-aux-Sables, à dix-neuf heures trente minutes, le treizième jour du mois d'août deux mille vingt-quatre (13 août 2024), à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Yvon Bourassa
Monsieur Alex Bronsard
Monsieur Nicolas Hamelin
Monsieur Yvan Hamelin
Monsieur Daniel Beaupré
Madame Suzanne Béland
Madame Dominique Lavallée

Tous les membres du conseil présents formant quorum.

1 Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption de procès-verbaux de séance
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance
 - 1.4.1 Débarcadère - Demande de réservation de stationnement
- 1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Règlement no 2023-601 - Procès-verbal de correction
- 1.7 Ressources humaines
- 1.8 Politique de confidentialité - Adoption
- 1.9 Dossier entreprise Revenu Québec - Autorisation
- 1.10 Comité santé et sécurité au travail

2 Trésorerie

- 2.1 Bordereau de dépenses du mois
- 2.2 Engagement de crédits

3 Sécurité publique

- 3.1 Festival des pompiers St-Ubalde - Autorisation d'utilisation d'équipements

4 Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Demande de soutien - Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Réfection du pont du Lac Trois-Milles

5 Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Lot 6 009 627 - Clauses de rachat

6 Loisirs et culture, Santé et bien-être

- 6.1 Journées de la Culture 2024
- 6.2 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables
- 6.3 OMH de Mékinac - Budget révisé 2024



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

6.4 Parc des 4J - Installation module de jeux

6.5 Parc LPF - Amélioration d'équipements

7 Autres sujets

7.1 Appartenance Mauricie - Calendrier 2025

7.2 Femmes de Mékinac - Salle Lac-aux-Sables

7.3 FQM - Partage de la croissance d'un point de la TVQ

7.4 Varia

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

7.6 Levée de l'assemblée

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19 h 30), sous la présidence de monsieur Yvon Bourassa, maire. Madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Monsieur le maire demande si des gens dans l'assistance procèdent à l'enregistrement de la séance et dans l'affirmative, de s'identifier. Monsieur Jean Gaudreau confirme qu'il procède à l'enregistrement de la séance. Personne ne s'oppose.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2024-08-206

Monsieur Bourassa fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 août 2024 en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption de procès-verbaux de séance

2024-08-207

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux, de la dernière séance ordinaire et de la séance extraordinaire, ont été remis aux élus avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

CONSIDÉRANT qu'une correction doit être apportée au règlement 2024-608-1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, tel que rédigé;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- ADOPTE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 août 2024, tel que rédigé incluant la correction du mot amarres par taquets dans le règlement résiduel 2024-608-1.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance

2024-08-208

CONSIDÉRANT le dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4.1 Débarcadère - Demande de réservation de stationnement

2024-08-209

CONSIDÉRANT la demande de réservation de stationnement sur le site du débarcadère public du lac du Missionnaire;

CONSIDÉRANT que le stationnement a été agrandi il y a quelques années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que le conseil :

- N'ACQUIESCE pas à la demande, de la propriétaire du lot 4 873 368, de réservation de stationnement à des fins exclusivement privées;
- DEMANDE à la directrice générale de faire le suivi avec la demanderesse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.5 Première période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Monsieur le maire précise en débutant la présente période, que des questions ont été transmises par monsieur Martin Vallée ce matin, par courriel. En raison du court délai, les élus confirment n'avoir pas eu le temps nécessaire pour bien en prendre connaissance et donner les réponses appropriées, le suivi sera fait dans les prochains jours au demandeur directement.

Début : 19 h 37

Fin : 20 h 00

1.6 Règlement no 2023-601 - Procès-verbal de correction

2024-08-210

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le règlement no 2023-601;

CONSIDÉRANT l'article 202.1 du *Code municipal du Québec* permettant la correction par la greffière-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte le dépôt du procès-verbal de correction, du 9 août 2024, du règlement n^o 2023-601, déposé par madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres du conseil.

1.7 Ressources humaines

2024-08-211

CONSIDÉRANT la recommandation du comité RH;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la validation des délais auprès du SCFP;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil :

- Accepte le contenu de l'avis daté du 13 août 2024 tel que présenté;
- Mandate la directrice générale et un élu, membre du comité RH, à remettre en main propre, ledit avis à l'employé numéro 06-0015.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.8 Politique de confidentialité - Adoption

2024-08-212

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ c. A-2.1) a comme objectif d'assurer la transparence de l'administration publique et la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que cette loi prévoit comment l'administration publique doit gérer l'information qu'elle détient;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Lac-aux-Sables souscrit aux principes de transparence de l'administration publique et de l'importance de protéger les renseignements personnels qu'elle détient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil adopte la *Politique de confidentialité pour la protection des renseignements personnels de la municipalité de Lac-aux-Sables*.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.9 Dossier entreprise Revenu Québec - Autorisation

2024-08-213

Municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables

NEQ: 8813433990

Monsieur Yvon Bourassa, maire.

CONSIDÉRANT que le dossier d'entreprise de la municipalité à Revenu Québec doit être mis à jour;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu d'autoriser madame Manuella Perron, directrice générale :

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

2024-08-214

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

1.10 Comité santé et sécurité au travail

CONSIDÉRANT les obligations de l'employeur relativement à la santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT le programme de santé et sécurité actuel;

CONSIDÉRANT la résolution # 2023-04-085 et la nécessité de faire une mise à jour de la conception du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil nomme les membres suivants au comité de santé et sécurité au travail :

- Le directeur des travaux publics, monsieur Patrick Genest, ou la directrice générale, madame Manuella Perron en son absence;
- La directrice adjointe des travaux publics, soit madame Geneviève Genest;
- Un représentant des cols bleus, également membre de l'exécutif du syndicat, soit monsieur Danny Dionne, opérateur/chauffeur au service des travaux publics;
- Une représentante des cols blancs, soit madame Louise Boucher, agente de soutien administratif;
- Un représentant du service de la sécurité publique, soit monsieur Louis-Alexandre Caya, pompier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Bordereau de dépenses du mois

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois, ont été vérifiées par monsieur Alex Bronsard et monsieur Daniel Beaupré;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer, pour vérification;

CONSIDÉRANT le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le cumul des journaux numéros 1217 à 1220;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paiement du 1^{er} juillet au 31 juillet 2024 et portant les numéros 4179 à 4194;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu :

- D'APPROUVER ET PAYER les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 juillet 2024, au montant de 119 751,68 \$;
- D'ENTÉRINER les dépenses préautorisées au montant de 100 497,75 \$;
- D'ENTÉRINER les paiements des salaires nets au montant de 80 464,84 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Engagement de crédits

CONSIDÉRANT le règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire ainsi que l'adoption des prévisions budgétaires 2024;

2024-08-216



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

| DÉPARTEMENT | DESCRIPTION Fournisseur - N° facture | MONTANT avant taxes | BUDGET |
|-----------------|--|------------------------|--|
| Loisirs | Location toilettes - Fête estivale <i>Pompage expert - N° 745955</i> | 1 925 \$ | 02-70295-999 |
| Loisirs | Activité monde animal - 29 août <i>Éducazoo - N° 13532</i> | 1 150 \$ | 02-70230-335 + Subvention Réseau biblio |
| Travaux publics | Lisses et patins, gratte à neige <i>Équipements Robitaille inc.</i> - <i>soumission N° 33155</i> | 2 216 \$ | 02-33035-630 Ent. équipement déneigement |
| Travaux publics | Remorquage Ford F-150 2018 <i>Daoust Mécanique 9501-5020 Qc</i> <i>inc.</i> <i>Facture N° 187</i> | 140 \$ | 02-41200-525 |
| Travaux publics | Location pont - Lac-Huron <i>Lafontaine - Factures N° 48359,</i> <i>48369</i> | 11 651 \$ | 02-32000-443 |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Festival des pompiers St-Ubalde - Autorisation d'utilisation d'équipements

2024-08-217

CONSIDÉRANT le Festival des pompiers de Saint-Ubalde;

CONSIDÉRANT que le SISEM a été invité à participer aux compétitions;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une participation volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- AUTORISE la participation d'une équipe de pompiers du SISEM à s'inscrire et à participer aux compétitions du festival des Pompiers de St-Ubalde, les 23 et 24 août 2024;
- AUTORISE l'utilisation des véhicules numéro 101 et 305 pour la parade, du vendredi 23 août 2024, à Saint -Ubalde;
- CONFIRME que les pompiers participent de façon bénévole à ces activités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande de soutien - Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban - Réfection du pont du Lac Trois-Milles



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-126 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que l'épisode de pluies diluviennes de juillet 2023 a fait céder les deux approches du pont H041-97 sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT l'entente de délégation d'entretien des chemins de part et d'autre du pont entre le ministère des Ressources naturelles et des Forêts et la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que les coûts préliminaires, sont estimés à 275 000 \$, avant taxes, et qu'une subvention de 173 534 \$ a été approuvée dans le cadre du programme des traverses des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les usagers bénéficiaires de la reconstruction de ce pont sont dans les limites territoriales de Notre-Dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que c'est la MRC de Mékinac, qui administre le *Fonds d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État*;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a déposé une demande de soutien financier à la MRC de Mékinac dans le cadre du projet de reconstruction du pont H041-97;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Alex Bronsard et résolu que la municipalité de Lac-aux-Sables appuie la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban dans sa demande de soutien financier à la MRC de Mékinac pour le projet de reconstruction du pont H041-97.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Lot 6 009 627 - Clauses de rachat

CONSIDÉRANT la vente intervenue, 22 février 2008, par la municipalité selon le contrat 15 007 073, pour la propriété étant maintenant connue comme le lot 6 009 627 depuis la rénovation cadastrale;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit une clause de préférence d'achat, par la municipalité, si la propriété est revendue avant la construction d'un bâtiment principal par l'acheteur qui est devenu propriétaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a été informée par le liquidateur qu'une offre d'achat a été déposée, pour cette propriété, suite au décès du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil n'exerce pas sa préférence d'achat pour l'immeuble du lot 6 009 627 et confirme que l'immeuble peut être vendu en faveur de toute tierce personne.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Journées de la Culture 2024

CONSIDÉRANT la tenue annuelle, des Journées de la Culture, à la fin septembre;

CONSIDÉRANT que les activités sont gratuites;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil :

- **AUTORISE** la tenue des Journées de la Culture, les 27 et 28 septembre 2024, à la salle municipale Lac-aux-Sables;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

- ACCEPTE la programmation, notamment, l'activité du Duel des familles, le 27 septembre et le salon des exposants, le 28 septembre;
- AFFECTE un montant de 2 000 \$ au budget *Activités art et culture*.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.2 125e de la municipalité de Lac-aux-Sables

2024-08-221

CONSIDÉRANT la tenue des activités annuelles par la municipalité et l'apport financier du comité 125^e;

CONSIDÉRANT la tenue de nouvelles activités dans le cadre de la programmation des fêtes du 125^e;

CONSIDÉRANT l'approbation du budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Beaupré, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- AUTORISE un rallye à vélo, le 21 septembre 2024, organisé par le comité du 125^e et alloue un montant de 700 \$ du budget 125^e;
- AUTORISE la plantation d'un arbre du 125^e, dans le parc des 4J et dans le parc de la Pointe-du-Vieux-Moulin, organisé par le comité du 125^e et alloue un montant de 350 \$ du budget 125^e.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.3 OMH de Mékinac - Budget révisé 2024

2024-08-222

CONSIDÉRANT la demande d'approbation par l'OMH de Mékinac pour l'exercice 2024 (1^{ère} révision);

CONSIDÉRANT que l'ensemble immobilier n^o 2324 est situé sur le territoire de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que la contribution de la SHQ est équivalente à 90% du déficit d'exploitation;

CONSIDÉRANT la résolution no 2024-01-023 portant sur le budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Dominique Lavallée et résolu que le conseil :

- ACCEPTE le budget 2024 de l'OMH de Mékinac présentant un déficit d'exploitation de 507 445 \$;
- ACCEPTE le budget révisé 2024, pour le site de Lac-aux-Sables, présentant un déficit d'exploitation passant de 42 819 \$ à 49 319 \$;
- AUTORISE le versement d'un montant de 650 \$, représentant le solde de la part municipale 2024, selon la présente révision.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

6.4 Parc des 4J - Installation module de jeux

2024-08-223

CONSIDÉRANT le projet d'installation d'un module de jeux au parc des 4J;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue de la MRC de Mékinac;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT les propositions reçues des fournisseurs incluant ou non la fourniture et l'installation;

CONSIDÉRANT le fonds relatif aux redevances pour fins de parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que la préparation du sol et de la surface amortissante est de la responsabilité municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alex Bronsard, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil accepte la proposition C-2024486-B de la compagnie Jeux 1000 pattes, pour la fourniture et l'installation d'un module de jeu, sur le site du parc des 4J, au montant de 40 445 \$, avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

6.5 Parc LPF - Amélioration d'équipements

2024-08-224

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration des équipements sportifs sur le site du parc Louis-Philippe-Fugère;

CONSIDÉRANT l'aide financière obtenue pour ce projet, par la MRC de Mékinac, dans le volet 2, enveloppe régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par madame Suzanne Béland et résolu que le conseil :

- **ACCEPTÉ** l'offre de service de *Les Installations Sportives AGORA inc.* au montant de 74 100 \$, pour le remplacement des bandes de la patinoire et pour l'ajout d'une surface de dek;
- **AUTORISE** la directrice générale à procéder à l'achat du filet séparateur selon le budget prévu dans la demande de projet.
- **AUTORISE** le dépôt d'une demande d'aide financière à Desjardins dans le programme *Aide du milieu*.

Monsieur Yvan Hamelin, conseiller, se prononce contre cette résolution concernant les bandes de patinoire et le filet séparateur.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Appartenance Mauricie - Calendrier 2025

2024-08-225

CONSIDÉRANT la participation annuelle de la municipalité à la campagne du calendrier historique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Lavallée, appuyé par monsieur Nicolas Hamelin et résolu que le conseil participe à la campagne de calendrier historique 2025 d'Appartenance Mauricie, en procédant à l'achat de 25 calendriers, pour un montant de 250 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.2 Femmes de Mékinac - Salle Lac-aux-Sables

2024-08-226

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de la salle pour une courte activité pour Femmes de Mékinac, le 26 novembre prochain;

CONSIDÉRANT l'utilisation de la salle, en matinée, pour une autre activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Béland, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil accepte la demande de location gratuite pour l'activité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

de Femmes de Mékinac et Belle et mode Éco dans la salle municipale Lac-aux-Sables, le 26 novembre 2024, entre 13 h 30 et 15 h 30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

7.3 FQM - Partage de la croissance d'un point de la TVQ

2024-08-227

CONSIDÉRANT la demande de la Fédération québécoise des municipalités concernant le partage de la croissance d'un point de la TVQ;

CONSIDÉRANT que les modalités doivent être avantageuses pour toutes les municipalités, peu importe leur taille;

CONSIDÉRANT que le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, signait avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité*;

CONSIDÉRANT que dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres;

CONSIDÉRANT que cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, passant de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028;

CONSIDÉRANT qu'à titre de membre du caucus gouvernemental, notre députée, madame Sonia LeBel, sera interpellée par ce dossier et que cette question sera déterminante pour le développement et l'avenir des municipalités du territoire de sa circonscription électorale;

CONSIDÉRANT que selon les informations transmises par la FQM, les négociations achoppent présentement sur le partage des montants entre les grands centres et les régions.

CONSIDÉRANT qu'un premier consensus a été établi sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage actuelle pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions, mais que malheureusement, les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet.

CONSIDÉRANT l'importante croissance que connaîtra la valeur financière de ce nouveau transfert au cours des prochaines années, la FQM demande que 10 % de ces montants ne soit pas partagé seulement par habitant;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les Villes de Montréal, Québec et l'UMQ proposent que ce pourcentage soit fixé à 1,5 % et que pour 2025, cela signifie que, sur une enveloppe globale de 647 M\$, seulement 10 M\$ seraient redistribués selon cette formule;

CONSIDÉRANT qu'à l'évidence, un partage de montants aussi considérables, en fonction seulement de la population de chaque municipalité, conduit à des résultats inéquitables et inacceptables pour les régions, peu importe leur taille;

CONSIDÉRANT la lettre transmise par le président de la FQM, le 17 juin dernier à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, qui détaille les raisons de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Daniel Beaupré et résolu que le conseil de la municipalité de Lac-aux-Sables :

- CONFIRME que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit;
- APPUIE la position de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) concernant le partage de la croissance d'un point de la TVQ;
- DEMANDE à notre députée, madame Sonia LeBel, d'apporter son soutien à la position adoptée par la FQM et les régions auprès des autorités concernées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lac-aux-Sables

7.4 Varia

Aucun point.

7.5 Période de questions - Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 20 h 22

Fin : 20 h 40


7.6 Levée de l'assemblée

2024-08-228

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin et résolu que la séance soit levée à 20 h 40.


M. Yvon Bourassa
Maire


Mme Manuella Perron. OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière

« Je  , atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ». En foi de quoi je signe ce 14 août 2024.

